



SECTION

MOSELLE

DÉCLARATION LIMINAIRE CTL DU 13/10/2022

Monsieur le président,

Vous nous convoquez aujourd'hui pour ce qui semble être le dernier CTL de l'année...

Et autant dire que vous n'avez pas ménagé votre peine !

Au menu : fusions, transferts, suppressions, on ne sait plus quel autre mot utiliser pour masquer au fond un but unique : des suppressions d'emplois !

Depuis 2019, avec la mise en route à marche forcée du Nouveau Réseau de Proximité, qui n'a plus rien ni de nouveau, ni de proximité, vous participez à la destruction de la DGFIP, et participez activement aux suppressions d'emplois qui en découlent.

A cela, vous nous répondez systématiquement qu'il faut faire des choix, et que nos gouvernants préfèrent mettre les emplois dans la police, la santé, l'enseignement. Or, vous savez très bien à quel point c'est faux ! Les policiers, les personnels de santé, les enseignants ne peuvent plus faire face, et cela s'est vu ces deux dernières années de crise sanitaire !

Aujourd'hui, votre discours, venu tout droit des éléments de langage fournis par Bercy, a changé : ce n'est plus une question de choix, mais une question d'attractivité ! La DGFIP ne serait plus attractive, et pour cause...

Comment attirer des jeunes avec des traitements en début de carrière plus bas que le SMIC ?

Comment attirer des jeunes quand la perspective de carrière est si faible, et toujours liée à une mobilité forcée ?

Comment attirer les jeunes dans une DGFIP en perpétuelle évolution ?

Comment attirer des jeunes quand la DGFIP est incapable d'avoir une vision à long terme de ses missions et même simplement de son avenir ?

Cependant, aujourd'hui, la DGFIP s'inquiète enfin du sort des SGC...

Une enquête nationale est lancée auprès des chefs de SGC afin de connaître leur ressenti sur la mise en place et les modalités de fonctionnement des SGC. Il faut croire que la parole des directeurs locaux et des délégués interrégionaux informant de la bonne marche en avant du NRP ne suffit plus !

Dès le début de la mise en place des SGC, FO DGFIP a attiré l'attention de la Direction Générale en groupe de travail NRP et en CTR sur ces nouvelles structures de masse insuffisamment dotées en personnel et à l'organisation du travail plus que discutable.

En avril 2021 déjà, FO DGFIP dénonçait l'impréparation de ces SGC et leur mise en place chaotique n'augurant rien de bon pour l'avenir. Mais on y est allés quand même, quitte à se prendre un mur !

Dans notre département, certains SGC ne fonctionnent que grâce à la perfusion des EDR. Et encore, le mot « fonctionne » n'est pas approprié : il n'y a qu'à jeter un œil sur le SGC de Sarrebourg pour comprendre....

Des budgets à gérer en masse, des élus qui se sentent floués après avoir avalé de belles promesses, une organisation industrielle des tâches, un manque de transparence sur le rôle des CDL et une opacité totale sur la mise en place de la Responsabilité des Gestionnaires publics au 1/01/2023.

Quelques chiffres nationaux : en 2023, 52 % de tous les postes comptables (SIP, SIE, Trésoreries, SPF) auront disparu, passant de 3706 en 2018 à 1774 en 2023 !

Dans la sphère SPL, on passe de zéro SGC en 2019 à 523 en 2023 (434 au 31/12/2022), avec, en contrepartie, l'éradication totale des trésoreries SPL qui étaient au nombre de 2 000 en 2019.

Ne subsisteront en 2023 sous le vocable de trésoreries que 43 trésoreries amendes, 156 trésoreries hospitalières, 10 paieries régionales et 72 paieries départementales.

La centaine de SGC restant à créer jusqu'en 2023 sont ceux concentrant le plus de problèmes, notamment au niveau immobilier.

Mais la DGFIP ne va pas s'arrêter en 2023 ; forte d'un nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens elle va amplifier la casse de la maison DGFIP en démantelant notamment le secteur local via l'automatisation des contrôles, la RGP, les contrôles a posteriori et la généralisation des Services Facturiers (SFACT).

L'adossement de ces derniers à chaque SGC est clairement encouragé.

Quand on sait qu'un SFACT ne peut être constitué qu'auprès d'un organisme de grande taille, voire d'un service mutualisé auquel une pluralité de collectivités confieraient leur fonction financière, une réduction du nombre de SGC par 2 à l'horizon 2026 permettrait d'atteindre cette « taille critique » .

Est-ce là un nouveau projet de casse de la DGFIP ?

Et que dire de la synthèse nationale du grand remue méninges restituée sur Ulysse le 20/09/2022, nous ne sommes pas au bout de nos surprises et ne pouvons croire que c'est réellement le reflet des attentes des agents. A titre d'exemple sur le maillage et les compétences territoriales :

« certaines propositions vont jusqu'à envisager la disparition des petites directions » . Il a été proposé d'institutionnaliser un dispositif d'entraide ou de **gestion mutualisée entre DDFiP**, voire de **regrouper**, à un niveau supra-départemental, **les missions considérées comme les plus fragiles** (amendes, recettes non fiscales, centralisation comptable, reliquat de taxes d'urbanisme, formation professionnelle) et de **développer les compétences croisées** avec des directions qui se spécialiseraient sur certaines missions pour le compte d'autres (par exemple en fiscalité directe locale, formation professionnelle, gestion domaniale, etc.). Ces réflexions posent également la question du pilotage de ces **métiers très spécialisés qui gagneraient à être animés selon une logique de réseau**, et des mono-services départementaux qui pourraient être pilotes au niveau interrégional »

Cela augure des plans de suppressions d'emplois mais aussi et surtout la désertification des services publics dans les territoires.

Sur les restructurations que vous nous présentez aujourd'hui, comment ne pas être choqués par la présentation idyllique que vous en faites sur le papier ? Bizarrement, quand nous rencontrons les agents, nous avons un tout autre discours !

Des mois de groupes de travail, de préparation, pour arriver en octobre à ce que tous les problèmes ne soient pas réglés : parking dans un état lamentable, non accessibilité aux PMR, les problèmes humains à venir, avec des départs massifs à la retraite dans certains services dans les mois à venir et qui ne sont retracés dans aucune fiche .

Et aussi des éléments étranges, comme la restauration à Sarreguemines : l'enquête n'a même pas encore été envoyée aux agents des deux sites de Sarreguemines que vous avez déjà tranché sur le futur mode de restauration.

Le boycott de ce CTL a été notre première réaction, tant les discussions sur les restructurations sont inutiles et stériles : nous préférons nous exprimer devant les agents, qui eux subissent la réalité du terrain au quotidien !

Puis nous nous sommes ravisés, avec le deuxième point à l'ordre du jour : la RGP, mise en place au 1^{er} janvier 2023, avec des conséquences qui peuvent être désastreuses pour les agents de toutes les catégories, et dont vous avez omis de nous parler... Car nous attendions de votre part plus de transparence sur ce sujet, mais apparemment, cela ne vous a pas semblé utile d'en parler...C'est pourquoi FO DGFIP Moselle a demandé à ce qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de ce CTL.
Vous devez une explication claire sur ce sujet, et s'il vous plaît, pas un discours lénifiant de plus...

Vous l'avez compris Monsieur le Président : forts des arguments que nous venons de développer, FO DGFIP Moselle ne s'exprimera pas sur le sujet des restructurations tout au long de ce CTL, et vous pouvez déjà enregistrer notre vote CONTRE.

FO DGFIP Moselle continuera à dénoncer les effets pervers du NRP

FO DGFIP Moselle continuera à être auprès des agents, et à l'écoute des agents